

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 20 mars 2026

Nombre :

- de conseillers en exercice : 11
- de membres présents : 11
- de votants : 11

Date de convocation :

16/03/2026

Date d'affichage :

25/03/2026

N° de délibération :

005-2026

L'an deux mil vingt six, le vingt mars à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Ophélie JEANVOINE, Roxane LE CORRE, Nathalie REBILLET, Elodie VUILLEMENOT, Joël BIDAL, Romain DELIOT, Nicolas VUILLEMENOT, Martial MATZ, Gérome FASSETNET, Olivier GUILLEMIN, Patricia LACROIX

Absent :

Secrétaire de séance : Nathalie REBILLET

Objet : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

–M. MATZ Martial ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Nathalie REBILLET

Le Maire
Martial MATZ

